
Maurice Krings

Candidat aux élections du bâtonnat 2020–2022

Mon parcours professionnel

Ma vie professionnelle au barreau. Classique ou pas classique ?

Stage, cabinet unipersonnel, associé successivement dans divers cabinets, puis cofondateur de Krings Law en 2005, j'ai eu un parcours sans histoire au barreau. Bien que mes domaines de prédilection soient le droit des sociétés et le droit fiscal, ma pratique s'est aussi ouverte vers d'autres modes de résolution des conflits que le judiciaire, vers d'autres activités que la gestion de mes dossiers.

J'ai prêté le serment d'avocat le 1^{er} septembre 1978 après l'obtention de ma licence en droit avec grande distinction à l'Université Libre de Bruxelles. Au cours d'un stage particulièrement passionnant dans l'association du Bâtonnier Lucien Simont et de ses associés (Etienne Gutt, Etienne Heilporn, Anne-Marie Stranard, André Bruyneel, Michèle Borgers, Marc Wagemans et Pierre Corvilain), je me suis initié tant à la technique des pourvois en cassation qu'à la gestion des dossiers de fond.

Après avoir travaillé et avoir été associé au sein de divers cabinets, j'ai fondé Krings Law en 2005 avec Martine Eulaerts. Anaïs Legrand et Gil Knops nous ont ensuite rejoint pour former une équipe aussi dynamique que chevronnée, principalement active dans le droit des entreprises. J'y traite des dossiers en français, néerlandais et anglais.

Animé par la volonté de transmettre mon expérience, j'enseigne le droit des sociétés aux avocats stagiaires du barreau de Bruxelles (CAPA). A ce jour plus de deux cents stagiaires ont suivi cette formation. Il m'a également été demandé de leur dispenser des formations sur les obligations des avocats en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux. J'ai en outre été régulièrement sollicité pour prendre la parole lors de diverses conférences.

Et parce que la défense doit être défendue partout où elle est ignorée ou en danger, j'estime qu'il est de mon devoir de m'investir dans l'action d'Avocats Sans Frontières (ASF), dont je suis membre effectif à titre personnel et dont je soutiens les activités depuis de nombreuses années. Dans un contexte similaire, j'ai siégé à deux reprises dans le jury du Prix Trarieux, qui honore l'action d'avocats ayant le plus souvent souffert dans leur chair parce qu'ils exerçaient leur ministère de défendre (emprisonnement, torture, parfois, la mort ...).

Mon jardin secret

Vie de famille et hobbies : je lève un tout petit coin du voile.

Le noyau familial est mon havre de paix, source inépuisable de bonheur. Je réserve des moments privilégiés avec ma formidable épouse (nous venons de célébrer 35 années de bonheur), mes quatre enfants et mes cinq adorables petits-enfants (cinq, pour l'instant !).

Rien de plus exaltant que d'atteindre un sommet ! L'alpinisme fut la grande passion sportive de ma jeunesse mais, à un moment, il devient plus sage de s'évader à vélo !

Le cheminement d'une candidature

Devient-on Bâtonnier après avoir planifié une carrière en ce sens ? Moi pas, en tout cas ! Une rencontre avec un avocat britannique en 1994, une phrase au contenu limpide mais qui fait réfléchir : « *Law is about ideals, not just deals* ». Une réflexion qui prend son temps. Un contenu qui se dessine et prend forme.

Me présenter aux élections en vue du bâtonnat est le fruit d'une longue réflexion. L'idée a germé et mûri après les années pendant lesquelles je me suis petit à petit investi au service de notre profession. J'ai d'abord été chef de colonne au BAJ, j'ai ensuite participé aux travaux de diverses commissions de notre barreau, j'ai préparé des « avis sur honoraires », etc.

Graduellement, la conscience d'une réalité du barreau s'est ainsi ancrée en moi : celui-ci repose pour une part significative sur l'apport d'un grand nombre de bonnes volontés. Je pense ici aux innombrables services fournis quasi gratuitement par des dizaines d'avocats qui remplissent les missions que leur confie le Bâtonnier. Ils le font en toute discrétion et sans esprit de retour.

Ces avocats donnaient pour moi un contenu nouveau à une phrase en forme de maxime imprimée sur une modeste carte que me remit un jour un grand avocat britannique : « *Law is about ideals, not just deals* ». Jeune avocat, j'avais encadré cette carte avec sa maxime. Posé sur un meuble dans mon bureau, ce petit encadrement m'a accompagné au fil de ma vie professionnelle. Souvent, je me suis posé la question : comment vais-je donner du contenu concret à cette maxime dans ma vie professionnelle ? C'est elle qui m'a conduit à traiter régulièrement des dossiers en « pro bono ». Mais voilà que les rencontres des bénévoles du barreau ont donné un autre sens et d'autres visages à cette maxime. Le mot « solidarité » inscrit dans nos règles professionnelles a en effet pris un sens concret dont j'ai appris petit à petit à mesurer toute la fécondité.

Mon engagement pour le barreau n'a pas toujours suivi un parcours linéaire : j'ai connu des moments de déception, de révolte, de découragement. Mais sans cesse mon regard revenait au petit cadre « *Law is about ideals, not just deals* ».

Avec le recul, je mesure que c'est ma participation à partir de 2002 aux travaux de la commission d'évaluation et de contrôle des comptes de notre barreau qui a déterminé mon implication plus importante dans la vie du barreau. Cette commission, présidée à l'époque par Me Michel Vlies, futur Bâtonnier, était chargée de donner des avis sur la transparence des comptes de notre barreau et faire des suggestions pour une bonne gestion des avoirs de l'Ordre. Le travail de cette commission fut salué.

Le conseil de l'Ordre (2008 – 2011)

Un souvenir gravé dans ma mémoire : travail épatant avec une équipe de membres du conseil tous formidables ! Le boulot du trésorier ? Pas si austère qu'il n'y paraît ! Enormément d'humanité et un nécessaire sens de l'équilibre. Et puis il y a eu ma participation à des projets qui ont abouti : « avocat détaché en entreprise », « capital tiers de sociétés d'avocats », et bien d'autres.

Une réflexion en forme d'encouragement du Bâtonnier Bigwood m'a conduit à me présenter en juin 2008 aux élections du conseil de l'Ordre. Le barreau m'y a élu et j'y ai exercé notamment la fonction de trésorier adjoint de Me Dominique Silance en 2008-2009, puis trésorier de septembre 2009 à août 2011. Le début de ce mandat fut pour moi marqué d'émotions fortes puisqu'il a coïncidé avec la période des tourments de la crise financière mondiale. Je me suis attaché à préserver le capital de l'Ordre. Mission accomplie.

Contrairement à des idées reçues, le trésorier du barreau ne s'occupe pas que de chiffres abstraits. Au cours de mes fonctions, j'ai dû prendre en charge la question humainement sensible des arriérés de cotisations. J'ai toujours veillé à maintenir un équilibre entre les intérêts de l'Ordre et les capacités contributives des Confrères en difficultés.

Les réunions du comité de gestion du Fonds Dorff Zondervan m'ont fait prendre davantage encore conscience de la détresse notamment financière de certains de nos Confrères. Les réflexions du conseil de l'Ordre sur la base du constat de ces détresses ont conduit à la création d'un groupe de travail, présidé par notre excellent Confrère Jean-Louis Joris, à qui était fixée notamment la mission de mettre sur pied, avec l'aide de services externes spécialisés, un système d'outplacement permettant aux avocats en grande difficulté au barreau un nouveau départ professionnel en dehors du barreau. Ce service d'outplacement a connu quelques débuts prometteurs, mais a été abandonné par la suite. Il faudrait à mon sens réactiver cette initiative, en corrigeant sans doute ses défauts initiaux.

Le Bâtonnier Buyle ayant placé son bâtonnat sous le signe d'un « barreau entrepreneurial », j'ai activement participé à la négociation et la rédaction du contrat « **avocat détaché en entreprise** » conclu par les deux Ordres bruxellois avec l'Institut des Juristes d'Entreprise. Ce projet a connu depuis un succès qui ne s'est pas démenti au fil des années et l'OBFG réfléchit actuellement à en reprendre les principes dans un règlement en cours de préparation.

Enfin ma connaissance active du français et du néerlandais m'a conduit à présider au cours de la dernière année de mon mandat au conseil de l'Ordre le groupe de travail commun des deux Ordres bruxellois qui a proposé une motion autorisant la **participation de tiers au capital des sociétés d'avocats**. Le texte de cette motion, dont je suis l'auteur, fut adopté à l'époque par le conseil de l'Ordre de Bruxelles. Il est à la base des travaux, conduits ensuite au niveau de l'OBFG par Me Jean-Louis Joris et avec ma participation, dont est résulté en 2017 le règlement en cette matière. Peut-être faut-il couper ici les ailes à une rumeur. Les auteurs de ce projet « capital tiers » ne sont pas partisans de l'ouverture à des tiers du capital des sociétés d'avocats. Ce texte permet de répondre à la critique selon laquelle l'interdiction absolue du capital tiers constituerait une restriction à la libre prestation des services d'avocats au sein de l'UE.

L'OBFG (2013 – 2017)

L'OBFG ! Mais qu'ai-je donc été faire dans cette galère ? On y bosse énormément ! Certes, mais bon sang, quelle masse d'expérience accumulée en quatre ans et demi ! On attend d'un administrateur de l'OBFG qu'il exerce un réel leadership dans les missions qui lui sont confiées. Un objectif : mener les dossiers à bon port avec un résultat à la clé. Pour moi, les missions se nommaient : TVA, code de droit économique, groupes de travail « Conditions générales », « secret professionnel et contrôles fiscaux », cellule de contrôle de blanchiment, et bien entendu la charge de trésorier. Les défis à relever n'ont pas manqué.

En mai 2013, j'ai été élu administrateur de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (AVOCATS.BE), sur présentation du conseil de l'Ordre de Bruxelles.

La TVA. Le 30 juillet 2013, le Parlement fédéral mettait fin à l'exemption à la TVA des services des avocats. Je me suis vu confier la tâche de préparer en quatre mois les 7.700 avocats des barreaux francophones et germanophones au passage à la TVA. Je me suis investi à 100 % dans cette mission. Elle m'a donné l'occasion de renouveler et renforcer ma conviction que le barreau trouve le meilleur de lui-même lorsqu'il doit faire face à de grands défis. J'ai saisi ce projet à bras le corps, mais n'aurais pu le mener à bien sans l'équipe remarquable de sept spécialistes en matière de TVA (dont trois avocats bruxellois qui voudront bien m'autoriser à mentionner leurs noms : Françoise Baltus, Laurent Tainmont et Stéphanie Houx). Nous avons réalisé ensemble le tour de force de donner en quatre mois des formations dans tous les barreaux, de mettre en ligne un site où, en une centaine de FAQ, les avocats trouvaient la réponse à leurs principales interrogations. De novembre 2013 à fin janvier 2014, j'ai personnellement répondu à quelques 700 mails d'avocats posant des questions individuelles en matière de TVA. Sans oublier la négociation avec l'administration au nom des barreaux d'une circulaire TVA spécifique pour les avocats et la réécriture complète de l'arrêté ministériel relatif au livre journal et autres documents comptables des avocats. Le séisme TVA de 2013 a connu quelques dizaines de répliques en 2014 : les innombrables questions pratiques non résolues par la circulaire de novembre 2013, qui ont donné lieu à des dizaines de « décisions » de l'administration, la plupart en réponse à des questions que j'avais posées à l'administration centrale, relayant ainsi les demandes de précisions de nos Confrères. Ces décisions individuelles ont été rassemblées dans une décision de synthèse en juillet 2014. De l'avis de tous les barreaux à l'époque, la mission avait été impeccablement remplie.

Le code de droit économique. En 2014, le choc de la TVA étant en passe d'être absorbé par le barreau, c'est le SPF Economie qui a rappelé que le nouveau code de droit économique comportait des obligations d'information s'imposant à la profession. J'ai repris mon bâton de pèlerin et fait le tour des 12 barreaux francophones et germanophone pour expliquer ce que le livre III de ce code impliquait pour les avocats et surtout pour donner aux avocats les « outils » pratiques leur permettant de se conformer à la loi. De l'avis de tous, ce travail d'information accompagné de la mise au point de quelques « outils » simples à utiliser a parfaitement répondu à l'attente des barreaux. A l'issue des contrôles par l'administration, l'OBFG a reçu une lettre de félicitation du directeur général du SPF Economie. Le fait est assez rare pour être rappelé.

Depuis fin 2014, le gouvernement a fait preuve d'une activité législative débordante : le code de droit économique a connu et connaîtra dans les prochains mois des changements majeurs. J'ai dû assumer le suivi de tous ces projets. Le plus important pour le barreau est le livre XX relatif au droit de l'insolvabilité, puisqu'à partir du 1^{er} mai 2018 les titulaires de professions libérales pourront être déclarés en PRJ voire en faillite. J'ai coprésidé avec le Bâtonnier Van Gils le groupe de travail qui a suivi l'élaboration de ce livre XX (pas moins de 27 avant-projets successifs). Ce groupe de travail d'une quinzaine de membres a travaillé pendant plusieurs mois pour relire, faire des observations et surtout convaincre les conseillers du ministre de la justice d'insérer dans la loi diverses garanties destinées à préserver le secret professionnel dont sont investis certains titulaires de professions libérales. Il m'est agréable de signaler que parmi ce groupe de travail, nous avons pu compter sur l'expérience de deux Confrères bruxellois : Me Jean-Pierre Renard et Me Nicolas Van der Borgh. Par la suite, j'ai encore représenté l'OBFG jusqu'à fin 2017 au sein du groupe de travail qui assiste le ministre de la justice dans la rédaction de l'arrêté royal d'exécution du livre XX, réglant une série de modalités d'exécution pratiques. C'est là que se vérifie l'adage « le diable est dans les détails » !

Texte type de conditions générales. Depuis des années, un groupe de travail planchait sur l'élaboration de conditions générales type. La promulgation du nouveau code de droit économique en 2014 rendait urgente la finalisation de ce document. En 2015, la présidence du groupe de travail m'a été confiée et le travail fut achevé fin 2016. Il est remarquable que le groupe de travail était composé d'une quinzaine de membres, issus de 11 des 12 barreaux, dont trois anciens Bâtonniers. Tous ces Confrères apportèrent leur expérience pour produire un document juridiquement inattaquable, mais également à valeur didactique à l'égard du client de l'avocat. Je salue ici avec plaisir les deux Confrères bruxellois qui ont très activement collaboré à la rédaction de ce document, Me Philippe Galand et Me Quentin Rey. Le travail est à présent achevé et en ligne sur le site de l'OBFG.

Secret professionnel et contrôles fiscaux. Mes fonctions à l'OBFG m'ont donné l'occasion de participer très activement à la rédaction (avec principalement des représentants de l'OVB) d'un avant-projet de loi réglant clairement les droits et obligations des agents fiscaux lors de contrôles chez des titulaires de professions libérales investis d'un secret professionnel et également chez les clients de ces professionnels. Le projet serait approuvé par le cabinet des finances et se négocierait actuellement en inter-cabinets, notamment finances/justice.

Blanchiment des capitaux et financement du terrorisme. Enfin, de septembre 2016 à décembre 2017, j'ai eu le privilège de présider la cellule de contrôle de blanchiment, qui a réalisé notamment un ensemble complet de documents à mettre à la disposition des avocats pour les éclairer sur leurs obligations en cette matière. Le travail de la cellule anti-blanchiment de l'OBFG a été salué dans le rapport d'activité 2017 de la CTIF. Ici encore, le fait est suffisamment exceptionnel pour être mentionné.

Ces documents ont été diffusés aux Bâtonniers en vue d'une communication aux avocats. Sans oublier la contribution apportée par le travail des avocats représentant d'autres barreaux, qu'il me soit permis de mentionner que nos Confrères bruxellois se sont distingués au cours de ces travaux de la Cellule, puisque j'ai pu compter sur l'expérience et la science de Me André Risopoulos, Sabrina Scarna rejoints à partir d'octobre 2017 par Me Olivier Creplet et Bruno Dessart.

C'est tout ? Non ! Ceci n'est pas un relevé exhaustif des missions qui m'ont été confiées à l'OBFG au cours de 4 ans et demi de mandat d'administrateur, loin de là, puisque j'ai notamment assumé la lourde charge de **trésorier de l'OBFG**. Mais j'arrête ici.

Qu'ai-je retenu de ces quatre ans et demi ? Beaucoup de choses.

Si besoin est, j'y ai éprouvé la nécessité et tout le bénéfice du travail collectif, garant d'un résultat de qualité. Ensuite je pense pouvoir affirmer qu'un mandat d'administrateur permet d'acquérir une connaissance précise des instances de décision de tout ce qui se discute concernant le barreau ; il est important de savoir où se situent les rouages décisionnels et ainsi d'anticiper les évolutions. C'est essentiel. Plus importante que le reste a été à mes yeux l'assistance aux discussions du conseil d'administration et aux assemblées générales. Cette assistance permet non seulement de connaître l'état de tous les projets du barreau, mais surtout l'évolution des discussions au fil des années.

Et demain ?

Les avocats voient aujourd'hui leur rôle, leur statut et leurs repères remis en question. Des bouleversements sociétaux s'annoncent avec la digitalisation croissante de notre environnement professionnel. Les nombreuses modifications impactent durablement le monde de la justice et affectent profondément le travail des avocats.

Il est enseigné par les sociologues et les historiens d'économie que, chaque fois qu'un seuil technologique est franchi, 80% des entreprises affectées par cette évolution disparaissent : l'électricité a fait disparaître la plupart des fabricants de bougies ; l'automobile a conduit à la quasi disparition des fabricants de diligences. Plus proches de nous : nos PC ont conduit les machines à écrire au magasin des antiquités.

Face à un discours ambiant anxiogène, je veux développer un programme sous formes d'engagements résolument positifs. L'idéogramme chinois signifiant « crise » est le même qui est utilisé pour exprimer « une opportunité », « une chance à saisir ». C'est dans cet état d'esprit, et avec votre aide, que j'envisage mon bâtonnat.

Écouter, analyser, poser les bons constats et prendre les décisions les plus judicieuses afin que notre transition soit la plus fluide possible : voici ce à quoi je m'engage pour faire évoluer les comportements, les processus et les esprits sans pour autant perdre notre âme.